

DELIBERATION N° 15-005

Objet : Election du Président du Syndicat Mixte Ouvert Val d'Oise Numérique

Le quatre juin deux mille quinze à quatorze heures trente, se sont réunis à l'Hôtel du Département sis à Cergy les délégués désignés par chaque collectivité territoriale adhérente au Syndicat Mixte Ouvert Val d'Oise Numérique sous la présidence de Monsieur Arnaud BAZIN.

Sont présents :

Date de convocation :	M. Arnaud BAZIN	Président du Conseil départemental du Val d'Oise
2 8 MAI 2015	Mme Marie-Christine CAVECCHI	Déléguée du Département du Val d'Oise
	M. Pierre-Edouard EON	Délégué du Département du Val d'Oise
	Mme Djida TECHTACH	Déléguée du Département du Val d'Oise
Date d'affichage :	Mme Christiane AKNOUCHE	Délégué de la CC Carnelle Pays de France
2 6 JUIN 2015	M. Jean-Louis DELANNOY	Délégué de la CC Vallée de l'Oise et des Impressionnistes
	M. Jean-Marie PIERRAT	Délégué de la CC Vallée du Sausseron
Acte rendu exécutoire :	M. Pierre BARROS	Délégué de la CA Roissy Porte de France
2 6 JUIN 2015	Mme Corinne VASSEUR	Déléguée de la CC Haut Val d'Oise
	M. Serge KASZLUK	Délégué de la CC Ouest de la Plaine de France
Publication ou notification :	M. Armand DEDIEU	Délégué de la CC Vexin Centre
2 6 JUIN 2015	M. Pierre BEMELS	Délégué de la CC de la Vallée de l'Oise et des 3 Forêts
	<u>Ont donné pouvoir :</u>	
	M. Gérard SEIMBILLE	Délégué du Département du Val d'Oise, a donné pouvoir à Mme Marie-Christine CAVECCHI
	Mme Michèle BERTHY	Déléguée du Département du Val d'Oise, a donné pouvoir à M. Pierre-Edouard EON
Secrétaire de séance :	M. Arnaud BAZIN	

Le Comité syndical,

*Vu les articles L.5721 et L.5722 du code général des collectivités territoriales,
Vu l'arrêté préfectoral A 15 - 060 - SRCT portant création du syndicat Val d'Oise Numérique,
Vu les statuts du syndicat Val d'Oise Numérique en date du 4 juin 2015,
Vu le rapport n°15-005,*

CONSIDERANT l'article 7.1 des statuts du SMO Val d'Oise Numérique, indiquant que le Président est élu par le comité syndical, en son sein, pour une durée de 3 ans ;

CONSIDERANT l'article 6.1 et l'annexe 6.2 des statuts du SMO Val d'Oise Numérique relatif à la répartition des voix des membres du comité syndical ;

CONSIDERANT que le renouvellement des délégués désignés par le Département du Val d'Oise entraîne la nécessité de procéder à l'élection du Président du syndicat ;

Monsieur Arnaud BAZIN, Président de séance, intervient pour connaître le ou les candidats pour occuper cette fonction.

Monsieur Pierre-Edouard EON propose sa candidature et expose ses motivations. Il est le seul candidat à se présenter.

Sur proposition d'un de ses membres, le comité syndical retient à l'unanimité que l'élection du Président s'effectue à main levée.

Le comité syndical procède au vote. Les résultats sont les suivants :

Nombre d'inscrits : 14 représentant 95 voix.

Votants : 14 délégués représentant 95 voix.

Suffrages exprimés : 95 voix exprimées.

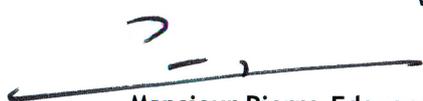
Monsieur Pierre-Edouard EON obtient 95 voix.

Monsieur Arnaud BAZIN déclare Monsieur Pierre-Edouard EON élu Président du Syndicat Mixte Ouvert Val d'Oise Numérique à l'unanimité.

POUR EXTRAIT CONFORME.



Le Président
Syndicat Mixte Ouvert
Val d'Oise Numérique


Monsieur Pierre-Edouard EON